

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

M.A.P.A. (Marché à Procédure Adaptée)

Identification de l'organisme qui passe le marché : Ville de Brignoles – Direction de la Commande Publique – Hôtel de Ville – 9 place Carami – BP 307 – 83177 BRIGNOLES Cedex– Tél. : 04.94.86.22.12 - Email : dcp@brignoles.fr

Adresse Internet générale du pouvoir adjudicateur : <http://www.brignoles.fr>

Adresse Internet du profil d'acheteur : <https://www.marches-securises.fr>

Type de pouvoir adjudicateur et activités principales : Collectivité territoriale.

Le Pouvoir Adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs.

Objet du marché : Acquisition de pneumatiques pour le parc automobile en 2 lots sur 4 ans

Caractéristiques du marché :

Il s'agit d'un accord cadre mono attributaire conclu sous la forme d'un marché public de fournitures à bons de commande sans montant minimum et avec un montant maximum de commande par lot, sans remise en compétition lors de l'attribution des bons de commande et passé dans le cadre des dispositions des articles L2123-1, R2123-1 à R2123-7, R2162-1 à R2162-6 et R2162-13 à R2162-14 du code de la commande publique

La présente consultation a pour objet l'acquisition de pneumatiques pour véhicules légers et véhicules lourds, avec montage pour les véhicules lourds.

Les fournitures sont divisées en 2 lots attribués par marchés séparés, selon la répartition suivante :

Lot n° 1 : «Acquisition de pneumatiques pour véhicules légers et camionnettes» - Montant maximum annuel de commande : 10 000 € H.T.

Lot n° 2 : « Acquisition de pneumatiques avec montage pour poids lourds » - Montant maximum annuel de commande : 7 000 € H.T.

TOTAL maximum pour l'année pour l'ensemble des lots : 17 000 € H.T.

TOTAL maximum pour les 4 années pour l'ensemble des lots : 68 000 € H.T.

Les candidats sont autorisés à répondre à un ou plusieurs lots.

Pour information, le montant des dépenses pour les 5 dernières années et pour les 2 lots, s'élève approximativement à 6 000 € H.T. par an.

Mode de passation : Marché à procédure adaptée conclu suivant les dispositions de l'article R.2123-1 du code de la commande publique.

Classification C.P.V. : 34351000-2 (pneus pour charges légères) – 34351100-3 (pneus pour voitures) – 34352000-9 (pneus pour fortes charges) – 34352100-0 (pneus pour camions)

Code NUTS : FRL05

Variantes : Non autorisées.

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché :

Marché conclu avec un prestataire unique ou avec des prestataires groupés.

Délai minimum de validité des offres : 120 jours.

Modalités de financement : Fonds propres.

Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : Français.

Unité monétaire utilisée : L'euro.

Date et heure limites de réception des offres : Le 21 novembre 2023 à 17h00

Possibilité de procédure DUME S

Les justifications à produire sont celles prévues aux articles R.2143-3 et R.2143-4 du code de la commande publique. Le candidat devra en particulier fournir :

- Lettre de candidature et habilitation du mandataire par ses co-traitants (imprimé Cerfa DC1) joint
- Déclaration du candidat (imprimé Cerfa DC2) joint
- Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire
- Déclaration sur l'honneur du candidat concernant les interdictions de soumissionner visées aux articles L.2141-1 à L.2141-5 et L2141-7 à L.2141-10 du code la commande publique (si imprimé Cerfa DC1 n'est pas complété).
- Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L. 5212-1 à L. 5212-4 du code du travail. (si DC1 non produit).
- Production pour chacun de ces opérateurs des mêmes documents qui sont exigés du candidat pour justifier de ses capacités professionnelles, techniques et financières.
- Déclaration indiquant les moyens humains, l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature.

N.B : Conformément à l'article R.2143-13 du code de la commande publique, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents justificatifs et moyens de preuve que l'acheteur peut obtenir directement par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que figurent dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système ou de cet espace et que l'accès à ceux-ci soit gratuit. Les candidats ne sont pas tenus de fournir les

documents justificatifs et moyens de preuve qu'ils ont déjà transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères pondérés suivants :
- Prix des fournitures : 70 % - Qualité des fournitures : 20 % - délai de livraison à compter de la réception du bon de commande : 10 %

Modalités d'obtention du dossier de consultation : Gratuitement sur le site : www.marches-securises.fr

Conditions de remise des offres : Conformément aux dispositions de l'article R.2132-7 du code de la commande publique, les offres devront obligatoirement être envoyées par voie électronique à l'adresse suivante : www.marches-securises.fr (aux conditions indiquées dans le Règlement de la Consultation).

Renseignements d'ordre administratif et technique : Mairie de Brignoles – Direction de la Commande Publique suivant les coordonnées indiquées ci-dessus ou directement sur la plateforme acheteur www.marches-securises.fr

Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Toulon – 5 Rue Jean Racine – BP 40510 - 83041 Toulon Cedex 9 – Tél. : 04.94.42.79.30 – Fax : 04.94.42.79.89 - Email : greffe.ta-toulon@juradm.fr

Introduction des recours éventuels :

- Référé précontractuel (jusqu'à la signature du marché) : Article L551-1 à L551-4 du code de justice administrative.
- Recours pour excès de pouvoir (2 mois à compter des décisions de rejet).
- Recours en appréciation de la validité d'un contrat (à compter de la signature du contrat).
- Recours contractuel : Article L551-13 à L551-16 du code de justice administrative.
- Référé suspension introduit avant la signature du marché contre les actes détachables du contrat : Art L 521-1 à L521-4 du code de justice administrative.
- Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Date d'envoi à la publication : Le 25 octobre 2023